

23 avril 2008 INS C

0 7 1 6 **Autorisation des dépenses 2008 ; crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2) et la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) ; participation financière du canton de Berne**

1. Objet

Participation financière du canton de Berne pour l'année 2008 à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), à la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2) et à la Haute Ecole Arc (HE-Arc) des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. L'introduction du domaine Musique dans le système des HES a un impact sur les contributions cantonales.

2. Bases légales

- Articles 2 et 3 de la loi du 8 septembre 2004 relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel, au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (RSB 439.32) ;
- Article 40 du concordat intercantonal du 9 janvier 1997 créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
- Article 43 de la convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2) ;
- Article 50 de la convention du 14 octobre 2003 concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel ;
- Articles 47, 48, alinea 1, lettre c, 49, 50, alinea 2, de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LPF, RSB 620.0) ;
- Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OPF, RSB 621.1).

- 3. Nature de la dépense :** dépense périodique et liée (art. 47, 48, al. 1, lit. c LPF)
- 4. Qualification juridique de la dépense :** dépense déléguée (art. 3 de la loi relative à l'adhésion)
- 5. Montant du crédit :** 13 859 520 francs
- 6. Nature du crédit :** crédit d'engagement annuel (art. 50, al. 2 LPF)



7. Groupe de produits/comptes :

groupe de produits *Formation en haute école spécialisée* 08.09.92100
91102000000 HES-SO / HES-S2 / HE-Arc
compte 361001
contribution publique, marge contributive de niveau VII

8. Exercice comptable :

2008
Dans le budget 2008, un montant de 12 800 000 francs est prévu pour la Haute Ecole de Suisse occidentale (HES-SO/S2 et HE-Arc). L'augmentation sera compensée dans le cadre du budget de la Direction de l'instruction publique.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a vertical line and a loop, likely representing the name of the Chancellor.